

N° 139

# JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 25 MAI 1971

Deux heures de l'après-midi

## PRIÈRE

M. Goode, du comité permanent des pêches et des forêts, présente le troisième rapport dudit comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mercredi 24 février 1971, le Comité a étudié le Bill C-224, Loi concernant la qualité de l'air ambiant et la lutte contre la pollution atmosphérique, et a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

## Article 2

Retrancher les mots qui suivent le mot «ministre» à l'alinéa h) à la page 2, et les remplacer par ce qui suit:

«des Pêches et Forêts.»

## Article 20

Ajouter immédiatement après le mot «semblables», à la ligne 35, de l'alinéa b), à la page 18, ce qui suit:

«et doit consulter le gouvernement de la province, dans laquelle sont situés les ouvrages, entreprises ou affaires relativement auxquels les normes particulières de dégagement sont préparées.»

Le Comité a ordonné la réimpression du Bill C-224, tel que modifié.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicules n° 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 10, 11, 12 et 13*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 73 aux Journaux*)

Le Bill C-207, Loi concernant l'organisation du gouvernement du Canada et les questions qui s'y rattachent ou en dépendent, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec des amendements, agréé à l'étape du rapport et la troisième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

## (Délibérations sur la motion d'ajournement)

A 10 h. 15 du soir, la motion «Que cette Chambre s'ajourne maintenant», est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.